

ALSTOM SA

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration de performance extra-financière

(Exercice clos le 31 mars 2023)



Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

(Exercice clos le 31 mars 2023)

ALSTOM SA

48 rue Albert Dhalenne
93400 Saint Ouen

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société ALSTOM SA (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le Cofrac (Accréditation Cofrac Inspection n°3-1862 portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 mars 2023, (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande au siège de la société.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

ALSTOM SA

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière Exercice clos le 31 décembre 2023 - Page 2

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'Administration.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées), fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

ALSTOM SA

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière Exercice clos le 31 décembre 2023 - Page 3

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et d'évasion fiscale);
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A.225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes - Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière*, tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 12 personnes et se sont déroulés entre Octobre 2022 et Mai 2023 sur une durée totale d'intervention de 14 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. plus d'une centaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions Développement Durable et RSE, Eco-conception, Conformité, Qualité, Ressources humaines, Santé et sécurité, Environnement et achats.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

ALSTOM SA

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière Exercice clos le 31 décembre 2023 - Page 4

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.225-102-1 en matière sociale et environnementale, ainsi qu'en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'entité, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques conformément au I de l'article R225-105 ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en annexe. Pour certains risques (Solutions bas-carbone, Résilience des actifs, Éco-conception et économie circulaire, Biodiversité, Développement des collaborateurs, Contribution au développement local, Relations avec les communautés locales, Éthique et conformité, Achats Responsables, Droits Humains, Relations avec les clients, Sécurité ferroviaire et Mobilité plus saine, et Évasion fiscale), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante ; pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités, à savoir Dandenong et Wulkuraka en Australie, Agua Branca et Taubaté au Brésil, La Rochelle, Valenciennes, Belfort et Tarbes en France, Görlitz, Hennigsdorf, Braunschweig et Mannheim en Allemagne, Matranovak en Hongrie, Sri City et Coimbatore en Inde, Bologna et Lecco en Italie, Cluj offices et Uzina en Roumanie, Gibela et Ubunye en Afrique du Sud, Barcelona et Trapagaran en Espagne, Zurich et Villeneuve en Suisse, Wembley, Old Oak Common, Crewe, Ilford et Central Rivers au Royaume-Uni ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L.233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

ALSTOM SA

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière Exercice clos le 31 décembre 2023 - Page 5

- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices, à savoir Dandenong et Wulkuraka en Australie, Agua Branca et Taubaté au Brésil, La Rochelle, Valenciennes, Belfort et Tarbes en France, Görlitz, Hennigsdorf, Braunschweig et Mannheim en Allemagne, Matranovak en Hongrie, Sri City et Coimbatore en Inde, Bologna et Lecco en Italie, Cluj offices et Uzina en Roumanie, Gibela et Ubunye en Afrique du Sud, Barcelona et Trapagaran en Espagne, Zurich et Villeneuve en Suisse, Wembley, Old Oak Common, Crewe, Ilford et Central Rivers au Royaume-Uni, et couvrent entre 22% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation ;

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 23 mai 2023

L'un des commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Cédric Haaser
Associé



Aurélie Castellino-Cornetto
Directrice Développement Durable

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs :

- Part d'électricité d'origine renouvelable, Emissions des Scopes 1&2 (tCO₂) et variation en %, Part de l'électricité verte produite sur place, Consommations d'énergie, Intensité énergétique du groupe ;
- Réduction de la consommation d'énergie des solutions, Émissions scope 3 Produits vendus pour le transport passagers (gCO₂/pkm), Émissions scope 3 Produits vendus pour le fret (gCO₂/tkm), Distribution géographique des émissions de scope 3 du matériel roulant, Émissions scope 3 relatives aux achats de biens et services (ktCO₂) ;
- Nombre de catastrophes naturelles générant plus de 2 millions d'euros en dommages produits et pertes d'exploitation ;
- Part des nouvelles solutions développées couvertes par une démarche d'éco-conception, Part de contenu recyclé dans le matériel roulant nouvellement développé, Part de produits vendus l'année dernière pouvant être réutilisés ou recyclés ;
- Taux d'accidents déclarés – TRIR, Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt – TF1, Nombre d'audits formels AZDP conduits durant l'exercice fiscal, Part de collaborateurs d'Alstom formés aux activités à haut risque à l'aide du module de formation en ligne, Nombre de maladies professionnelles reconnues durant l'année calendaire, Nombre d'accidents professionnels graves, Nombre de décès accidentels au travail, Taux d'absentéisme, Résultats de l'enquête d'engagement annuelle ;
- Nombre de pays certifiés "Top Employer", Taux d'attrition des nouveaux employés (ancienneté < 180 jours) ;
- Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur, Net Promoter Score relatif aux formations, Part des collaborateurs ayant suivi une formation, Nombre total d'heures de formation ;
- Part des femmes cadres et ingénieures, Part des femmes dans l'effectif total, Part des femmes cadres-dirigeantes et postes de direction ;
- Nombre d'employés de fournisseurs formés par la qualité, Dépenses régionales par région, Nombre d'emplois générés de façon directe, indirecte et induite ;
- Nombres de bénéficiaires des actions locales, Plans d'action nationaux pour les communautés mis en œuvre ;
- Maintien de la certification ISO 37001, Nombre d'ambassadeurs Éthique et Conformité, Nombre de collaborateurs formés lors des formations en présentiel « E&C class » ;
- Part du volume d'achats total couvert par une évaluation en ligne, un audit sur site ou un screening, Nombre d'évaluations EcoVadis réalisées en 2022/23, Part du montant d'achats réalisés avec les fournisseurs référencés ayant signé la Charte de développement durable, Nombre de personnes aux achats formées aux Achats Responsables, Nombre de fournisseurs inscrits au programme de formation Alstom sur les Achats Responsables ;
- Nombre d'audits sociaux internes sur site des sous-traitants, Nombre d'audits sociaux externes sur site des sous-traitants et fournisseurs, Nombre d'alertes dans les domaines du non-respect des droits humains, de l'exploitation des enfants, du travail forcé, de la liberté d'association reportés par la Procédure d'Alerte et l'enquête sociale menant à une investigation interne ;
- Net Promoter Score (NPS) moyen, Nombre de projets couverts par une enquête de satisfaction clients ;
- Part des revues sécurité "OK", nombre de revues de sûreté réalisés et enregistrés, Taux de participation à la formation en ligne Sécurité ferroviaire d'Alstom ;
- Taux d'imposition effectif. ; Absence de signalement de cas d'évasion fiscale.

ALSTOM SA

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière Exercice clos le 31 décembre 2023 - Page 7

Informations qualitatives (actions et résultats) :

- Ateliers fresque du climat réalisés, Projet de recherche sur les “trains régionaux automatisés en Allemagne” ;
- Analyse CAT NAT réalisée, nouvelle chambre climatique au Centre d'Essais Ferroviaires (CEF) de Petite-Forêt ;
- Le plan d'action d'éco-conception du Groupe, Efficacité énergétique du Coradia stream ;
- Comité de pilotage consacré à la gestion de la crise énergétique, Déploiement de l'éclairage LED au sein du groupe, En 2022, seize sites entièrement équipés de LED, Contrats pour l'approvisionnement en électricité provenant de sources d'énergie renouvelables ;
- Evaluation biodiversité de haut niveau réalisées sur 126 sites, Plan de reconstruction réalisé en partenariat avec la Fondation française « Agir pour la Forêt » de l'Office National des Forêts (ONF) ;
- La politique EHS d'Alstom mise à jour en juillet 2022, le programme AZDP révisé rassemble 239 exigences, dont 56 identifiées comme « critique », la nouvelle feuille de route consacrée à l'EHS, Évaluations APSYS réalisées en 2022, la feuille de route Santé & Bien-être définie en 2022, l'enquête sur la santé mentale et physique lancée sur 14 sites ;
- La mise en place d'un programme « Attraction et rétention » en 22/23, Stratégie globale de marque employeur et la feuille de route associée, Marque employeur campagne LinkedIn 2022, Nouveau modèle de recrutement des talents lancé en 2022, Charte de la mobilité interne en 2022, Enquête et certification « Happy Trainee » , Politique rémunération Alstom ;
- Initiatives pour promouvoir un lieu de travail diversifié et inclusif en 2022/23 ;
- Orientations globales en matière d'apprentissage établies pour 2022/23, Rassemblement de certains « Master Trainers » organisé à Station F ;
- Contrat avec la Public Transport Authority of Western Australia (PTA), Journées fournisseurs organisées dans toute l'Europe, Nouvelle Station Innovation à Stockholm en février 2023 ;
- Politique globale Alstom d'investissement communautaire, budget Fondation Alstom de 2,2 millions d'euros par an et 33 projets soutenus en 2022/23., Certificat de labellisation AFNOR ISO 26000 ;
- Nouveaux modules de formation lancés en 2022, Résultats de la onzième revue d'intégrité annuelle ;
- 3 différentes formations dispensées en 2022/23 dans le cadre du programme de formation achats responsables, Programme de partenariat "Alliance™" et les 11 fournisseurs ayant rejoint le programme ;
- Instruction globale sur la gestion des droits humains au sein du Groupe en 2022/23, Due diligence checklist, Solutions développées pour répondre aux exigences en matière de droits de l'homme en 2023, Plus de 1600 employés ont complété le module sur les droits humains, 300 collaborateurs formés sur « L'esclavage moderne », En 2022/23, nouvelle question “droits humains” ajoutée à l'enquête sociale ;
- Mise à jour des questionnaires d'enquête de la satisfaction client en 2022 pour tenir compte de la couverture de toutes les entreprises, et avec de nouvelles questions ;
- Discussions avec les États et les ministères des transports, à des groupes de travail avec les syndicats et à des comités de normalisation afin de promouvoir et de renforcer la vision du futur système de transport, Plan d'action annuel défini par une équipe centrale dédiée à la sécurité ferroviaire, solutions étudiées, testées et en cours : des peintures antibactériennes pour les barres de maintien et revêtement céramique et peinture et vernis liquides antiviraux et antibactériens ;
- Le rapport pays par pays communiqué annuellement à l'administration fiscale française, Agrément de la relation de confiance obtenu par l'administration fiscale française en juillet 2022.

Rapport d'assurance modérée d'un des commissaires aux comptes sur une sélection d'informations sociales et environnementales publiées dans le chapitre 6 du Document d'Enregistrement Universel pour l'exercice clos le 31 mars 2023

Au Conseil d'Administration d'Alstom SA

ALSTOM SA

48 rue Albert Dhalenne

93400 Saint Ouen

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Alstom SA (ci-après « l'entité ») et en réponse à votre demande, nous avons réalisé des travaux visant à formuler une conclusion d'assurance modérée sur une sélection d'informations sociales et environnementales publiées dans le chapitre 6 du Document d'Enregistrement Universel (ci-après « le rapport de Durabilité ») pour l'exercice clos le 31 mars 2023 (ci-après « les Informations de Durabilité Sélectionnées ») et présentés ci-dessous :

Les informations sociales sélectionnées par l'entité sont les suivantes :

- Effectif total à fin mars 2023 et répartition par catégorie et genre ;
- Nombre d'embauches en CDI, nombre de démissions, nombre de licenciements hors économiques, et taux de roulement total des effectifs en CDI ;
- Pourcentage des collaborateurs couverts par une convention collective nationale ou un accord d'entreprise.

Les informations environnementales sélectionnées par l'entité sont les suivantes :

- Consommations d'eau du réseau public, de nappe phréatique et de surface ;
- Emissions de COV ;
- Production de déchets dangereux et non-dangereux et de déchets dangereux et non dangereux valorisés.

Notre mission ne couvre ni les informations relatives à des périodes antérieures ni aucune autre information incluse dans le rapport de Durabilité.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans le paragraphe « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations de Durabilité Sélectionnées pour l'exercice clos le 31 mars 2023 sont conformes :

- pour les informations sociales, au « Census Rules » et au « Social Survey indicator protocol » ;
- pour les informations environnementales, au « Environment, Health & Safety Reporting Manual » ;
- et pour l'ensemble des Informations de Durabilité Sélectionnées aux bases de préparation telles que décrites dans les commentaires méthodologiques « Méthodologie » du rapport de Durabilité.

Nous n'exprimons aucune assurance sur les informations relatives à des périodes antérieures ou sur toute autre information incluse dans le rapport de Durabilité.

Préparation des Informations de Durabilité Sélectionnées

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations de Durabilité Sélectionnées permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations de Durabilité Sélectionnées doivent être lues et comprises en se référant aux référentiels méthodologiques « Census Rules », « Social Survey indicator protocol » et le « Environment, Health & Safety Reporting Manual » (ci-après « les Référentiels »), disponibles sur demande au siège de l'entité, ainsi qu'aux bases de préparation telles que décrites dans les commentaires méthodologiques « Méthodologie » du rapport de Durabilité (ensemble « les Critères »).

Limites inhérentes à la préparation des Informations de Durabilité Sélectionnées

Les Informations de Durabilité Sélectionnées peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans le rapport de Durabilité.

Responsabilité de la direction de l'entité

Il appartient à la direction de l'entité :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations de Durabilité Sélectionnées, en tenant compte des lois et règlements applicables ;
- d'établir les Informations de Durabilité Sélectionnées conformément aux Critères;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations de Durabilité Sélectionnées ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient :

- de planifier et réaliser la mission de façon à obtenir l'assurance limitée que les Informations de Durabilité Sélectionnées ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs ;
- d'exprimer une conclusion indépendante, basée sur les procédures que nous avons déployées et sur les preuves que nous avons recueillies ;
- de communiquer notre conclusion au Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas en revanche de remettre en cause les hypothèses retenues par la direction de l'entité

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations de Durabilité Sélectionnées telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission ainsi que la norme internationale ISAE 3000 (révisée) *Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information* émise par l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB).

Indépendance et Contrôle Qualité

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance prévues à l'article L.822-11 du code de commerce, du code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes ainsi que du « Code of Ethics for Professional Accountants » publié par l'International Ethics Standards Board for Accountants, reposant sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Nous appliquons par ailleurs la norme « International Standard on Quality Management 1 » qui requiert la définition et la mise en œuvre d'un système de gestion de la qualité incluant des politiques et des procédures en matière de règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et de respect des textes légaux et réglementaires applicables.

Nos travaux ont été effectués par une équipe indépendante et pluridisciplinaire expérimentée sur les sujets d'assurance et de développement durable.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et réalisé nos travaux de manière à prendre en compte le risque d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les Informations de Durabilité Sélectionnées sont conformes au Référentiel. Sur la base de notre jugement professionnel, nous avons mis en œuvre les procédures suivantes :

- apprécier la pertinence, dans le contexte spécifique d'Alstom, des Critères utilisés ;
- mener des entretiens en vue d'obtenir une compréhension des processus mis en œuvre pour collecter et reporter les Informations de Durabilité Sélectionnées ;
- tester, sur la base d'échantillons, une sélection d'information consistant à vérifier la correcte application des définitions et rapprocher ces données des pièces justificatives (factures, relevé de compteur, etc.), et
- apprécier la présentation d'ensemble dans le rapport de Durabilité des Informations de Durabilité Sélectionnées.

Une mission d'assurance modérée a un périmètre d'intervention moins étendu que celui requis pour une mission d'assurance raisonnable et, en conséquence, l'assurance fournie est moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'une mission d'assurance raisonnable.

Neuilly-sur-Seine, le 23 mai 2023

Un des commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Cédric Haaser
Associé

Aurélie Castellino-Cornetto
Directrice Développement Durable